



Regroupement des  
ressources alternatives  
en santé mentale  
du Québec



## Renouvellement d'adhésion au RRASMQ 2024-2025 :

*c'est le temps d'y voir!*

### Aux conseils d'administration des ressources alternatives membres réguliers du RRASMQ

Le conseil d'administration du RRASMQ vous invite dès maintenant à préparer votre renouvellement d'adhésion au Regroupement qui entrera en vigueur le 1<sup>e</sup> avril 2024 pour se terminer le 31 mars 2025.

Pour ce faire, nous vous invitons à :

- 1- Prévoir un moment, lors de votre prochaine rencontre de CA de ressource, pour **valider votre adhésion** aux valeurs de l'Alternative en santé mentale, en vous demandant par exemple : En quoi êtes-vous une ressource alternative? Comment faites-vous vivre l'Alternative chez vous?

Vous pouvez vous appuyer sur le [Guide d'appropriation des principes de l'Alternative](#) , disponible dans la section Membres du site internet du RRASMQ, afin de vous réancrer dans ces critères d'adhésion.

- 2- **Calculer** le montant de votre cotisation annuelle (à partir des balises indiquées au verso)
- 3- **Envoyer** votre cotisation avant le 31 mars 2024 par virement bancaire (92276-815- 5619820, en précisant «Adhésion» ) ou par chèque via courrier au 2349 rue de Rouen, 4 étage, Montréal, H2K 1L8.

Afin de demeurer membre, le RRASMQ acceptera les cotisations au plus tard au moment de son assemblée générale annuelle en juin 2024, tel que stipulé dans ses règlements généraux (article 2.5).

Aussi, tout groupe membre peut se retirer du Regroupement en adressant un avis écrit au conseil d'administration, avis émanant de l'assemblée générale ou du conseil d'administration du groupe membre concerné (article 2.6)

Si vous avez besoin de plus de précision, nous vous invitons à contacter Mathilde Lauzier par courriel ou par téléphone : [mathilde@rrasmq.com](mailto:mathilde@rrasmq.com) ou 514 523-7919

## Calcul de la cotisation annuelle du RRASMQ

Le mode de calcul de la cotisation annuelle du RRASMQ déterminé par les membres lors de l'AGA 2022 s'appuie sur le calcul d'un montant proportionnel à la subvention reçue du PSOC à la mission globale. Et par solidarité avec les groupes peu ou pas financés par le PSOC, il en revient à une cotisation symbolique. Ainsi :

- Pour les membres réguliers dont la subvention annuelle du PSOC en soutien à la mission globale est **inférieure ou égale à 50 000 \$**, la cotisation annuelle est fixée symboliquement à **10 \$**.
- Pour les membres réguliers dont la subvention PSOC en soutien à la mission globale **excède 50 000\$**, le montant de la cotisation annuelle représente **0,16 %** de cette subvention, et ce, **jusqu'à 300 000\$**.
- Dans le cas où la subvention dépasse cette somme, **une participation solidaire de 50 \$** est demandée **pour chaque tranche de 100 000\$ excédant les 300 000\$**.

Exemple pour un groupe membre qui reçoit 425 000\$ du PSOC en mission globale, sa cotisation sera de :  $0.16\% \text{ de } 300\,000\$ = 480\$ + 50\$$  soit 530\$

## Être membre du RRASMQ...un rappel!

Être membre régulier du RRASMQ, c'est **participer activement à un mouvement social** qui :

- ouvre des espaces de parole où les personnes directement concernées et les personnes intervenantes travaillent ensemble;
- accueille « autrement » la souffrance psychique et la détresse émotionnelle;
- reconnaît comme des savoirs les expériences des personnes qui ont vécu la psychiatrie;
- favorise l'accès aux lieux de pouvoirs décisionnels pour les personnes premières concernées;
- expérimente des pratiques alternatives et novatrices en santé mentale;
- exerce une vision critique à l'égard de l'approche biomédicale de la santé mentale;
- se mobilise sur les enjeux politiques et sociaux qui affectent la santé mentale;
- interpelle les pouvoirs publics autour des préoccupations citoyennes;
- appuie et défend l'action communautaire autonome.

et c'est **profiter d'avantages** tels que :

- partager l'expertise des ressources de partout au Québec à travers les différents événements organisés par le RRASMQ (rencontres nationales, communautés de pratiques, assemblées, conférences, rencontres thématiques).
- bénéficier d'un soutien financier à la participation aux activités de vie associatives du RRASMQ;
- recevoir des formations et des outils gratuitement ou à moindres coûts;
- profiter d'un soutien-conseil personnalisé de la part du RRASMQ tant dans le champ des pratiques qu'au plan des enjeux sociopolitiques;
- participer au développement des pratiques et des positions politiques via les différents comités du RRASMQ;
- déléguer deux représentant.es avec droit de vote lors des assemblées générales;
- siéger au sein du Conseil d'administration du RRASMQ;
- être représenté au plan national sur les enjeux politiques et sociaux qui touchent les pratiques alternatives en santé mentale.

